

PROCES - VERBAL 6/2019

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Ouverture, présents, excusés	3
Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2019	3
1. Communications	4
1.1. Communications du Bureau	4
1.1.1. Représentations et invitations	4
1.1.2. Lettres et pétitions	4
1.1.3. Motions, postulats et interpellations	4
1.2. Communications de la Municipalité	5
2. Ordre du jour	5
2.1. Assermentation de M. Sébastien Wolleb en remplacement de Mme Nathalie Jaquerod (PLR), démissionnaire	5
2.2. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Katuska Steckel Diviani (PS), démissionnaire	6
2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion pour le Parti socialiste (PS)	7
2.4. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de M. Cyrille Piguet (PLR), démissionnaire	7
2.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion pour le Parti PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)	7

2.6. Préavis 13-2019 Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique – Crédit demandé CHF 220'000.00	8
2.7. Préavis 14-2019 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 2ème série - Crédit demandé : CHF 893'000.00	10
2.8. Préavis 15-2019 Site du Collège Principal - Révision du plan d'affectation « Collège Principal » - Organisation d'un concours de projets d'architecture Crédit demandé CHF 900'000.00	11
2.9. Propositions individuelles	15
2.10. Divers	16
2.10.1. Fête de St Nicolas Mme Nadia Privet	16

Le Président :

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place et vous souhaite une cordiale bienvenue. Je demande à notre secrétaire, Bernard Montavon, de procéder maintenant à l'appel.

Excusés

Les conseillères et les conseillers suivants se sont excusés : Mmes Valérie Anglard, Madeleine Baumann, Susanne Berger, Anita Bonjour, Simone Collet, Josette Perrig, Pauline Tafelmacher, Claire-Lise Tille, MM. Léopold Cordey, Philippe Diesbach, Roland du Bois, Marc Ehrlich, Adolfo Leon Gonzàlez, Philippe Haldy, Max Henking, Olivier Ostertag, Serge Rinsoz, Bernard Suter.

Absents

Les conseillères et les conseillers suivants sont absents : Mme Christine Soerensen, MM. Sebastian Katz, Steve Marion, Cedric Milliquet, Pascal Pfister, Jean-Marc Sottas.

Arrivées tardives

Le conseiller suivant est arrivé tardivement : Pierre William Loup.

Nous sommes 74 présents ; le quorum est atteint.

Je vous rappelle la convocation qui comportait l'ordre du jour, qui a été envoyée le 29 octobre par e-mail, soit selon le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué et le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte. Je vous rappelle votre serment. Chacune et chacun est libre à ce moment d'invoquer au fond de soi-même la bénédiction divine sur nos travaux.

J'excuse l'invité M. le Député Guy-Philippe Bolay. Je salue les représentants de la presse, M. Crepon pour Le Régional et le remercie de couvrir régulièrement nos travaux et l'actualité de notre ville. Je souhaite la bienvenue aux membres du public et les remercie de l'intérêt porté à la vie de notre commune. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses. Je remercie enfin les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil.

Je vous informe également, qu'au terme de notre séance, l'Association Cinéma CityClub Pully proposera une présentation de ses activités.

Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2019**Le Président :**

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre vous a été adressé par e-mail le 15 novembre dernier. J'espère que la lecture de celui-ci vous a donné satisfaction. Est-ce que quelqu'un dans la salle a des remarques ou compléments à propos de ce procès-verbal ? Tel ne semble pas être le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office selon l'art. 62 al. 1 de notre règlement. Je remercie M. Montavon pour la rédaction de ce procès-verbal.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président :

Les électrices et les électeurs de Pully étaient appelés, le 12 novembre dernier, pour élire leurs représentants dans le cadre du deuxième tour de l'élection au Conseil des Etats. Dans notre commune, la participation a été un peu moins élevée qu'au premier tour avec un taux de participation qui s'élève à 44 %. Les résultats obtenus sont affichés à l'écran. Je remercie les membres du Bureau ainsi que les scrutateurs qui ont œuvré pour ce dépouillement.

1.1.1. Représentations et invitations

Depuis notre dernière séance, j'ai représenté notre Conseil communal lors des occasions suivantes :

- Le 7 novembre, j'ai pris part à la soirée de remerciements pour l'engagement des figurants et bénévoles pulliérans lors de la Fête des Vignerons. Pour célébrer ce bel engagement, une photo de groupe des 150 Pulliérans et Pulliérans a été réalisée et vous pouvez la découvrir à l'écran. Bravo à eux pour leur participation à cette très belle fête qui laissera de merveilleux souvenirs.
- Notre Municipalité a organisé, le 12 novembre, la séance d'information sur le budget. Je la remercie pour cette présentation détaillée. Nous aurons le plaisir de reparler du budget lors de notre prochaine séance.
- Le 15 novembre a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association Kaléidoscope, le deuxième quartier solidaire de Pully. Cette initiative est rentrée dans sa phase d'autonomisation et je félicite toutes les personnes qui se sont impliquées dans cette réalisation, notamment nos deux conseillers communaux, Mme Anne Schranz et M. Gérald Cuche, qui ont été élu respectivement président et membre du Comité.
- Finalement, hier soir, 19 novembre, j'ai assisté à la séance du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois.

1.1.2. Lettres et pétitions

Je n'ai pas reçu de lettres ou pétitions à ce jour.

1.1.3. Motions, postulats et interpellations

Aucune proposition individuelle (motion, postulat ou interpellation) n'a été déposée en vue de la présente séance.

1.2. **COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Le Président :

Au sujet des communications de la Municipalité, vous avez pu trouver sur vos pupitres la communication n° 13-2019 « Pully-Plage – Ouverture d’un crédit d’étude » et la communication n° 14-2019 « Boucllement du préavis 7-2015 – Entretien du patrimoine construit, étape 2015-2017 ». M. le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s’exprimer à propos de ces communications ou en a-t-elle d’autres à effectuer ?

Le Syndic répond par la négative.

Je vous rappelle que d’éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point divers de notre ordre du jour.

2. **ORDRE DU JOUR**

Le Président :

Vous avez reçu l’ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 29 octobre dernier conformément à l’art. 24 de notre règlement.

Ensuite de la démission de Mme Jaquerod, je vous propose une modification de l’ordre du jour afin de pouvoir assermenter dès aujourd’hui son successeur. Je vous propose donc d’ajouter le point 1 : Assermentation de M. Sébastien WOLLEB en remplacement de Mme Nathalie Jaquerod (PLR), démissionnaire. Enfin, la numérotation des points suivants est ajustée, le point 1 devenant le point 2 et ainsi de suite.

Avez-vous des remarques à propos de cette proposition de modifications de l’ordre du jour ? La discussion est ouverte. Ceci n’étant pas le cas, la discussion est close. Nous allons passer au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent la modification de l’ordre du jour de lever leur main munie du carton orange. Merci. Avis contraires ? Abstentions ?

L’ordre du jour avec les amendements proposés est approuvé à l’unanimité. Je vous en remercie. Nous pouvons maintenant passer au traitement de ces objets.

2.1. **Assermentation de M. Sébastien Wolleb en remplacement de Mme Nathalie Jaquerod (PLR), démissionnaire**

Le Président :

Ce point figure tel qu’amendé à l’écran mais, avant de procéder à l’assermentation de M. Wolleb, je souhaiterais adresser à Mme Jaquerod les félicitations de ce conseil pour son entrée à la Cour des comptes qui se fera au début de l’année 2020. Mme Nathalie Jaquerod a été élue au sein de notre conseil en 2006 et a présidé celui-ci en 2015. Au nom du Conseil communal, je la remercie vivement pour son engagement et pour l’intérêt qu’elle a manifesté pour l’avenir de notre ville. Je lui souhaite en notre nom à tous beaucoup de plaisir dans ses futures activités et je remercie le groupe PLR de lui transmettre ce message.

Nous allons donc procéder maintenant à l'assermentation de M. Sébastien Wolleb proclamé élu par le Bureau par circulation le 15 novembre dernier, sur proposition du PLR, la liste des viennent-ensuite de ce parti étant épuisée, ceci en remplacement de Mme Nathalie Jaquerod. Je prie M. l'Huissier de bien vouloir conduire le nouveau conseiller communal devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever.

Monsieur le nouveau Conseiller communal, je vais lire le serment que vous devez prêter avant d'entrer en fonctions. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du Conseil. Après quoi, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ! ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la Loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M. Sébastien Wolleb ?

M. Sébastien Wolleb : « Je le promets ! »

Monsieur, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers le secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements) J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

Nous allons maintenant procéder aux remplacements nécessités par les démissions de nos collègues au sein des commissions devant être élues par ce conseil. Je rappelle une seule fois pour les points 2 à 5 de l'ordre du jour que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

2.2. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Katuska Steckel Diviani (PS), démissionnaire

Le Président :

J'invite le groupe PS à présenter une candidature à ce poste.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste présente la candidature de Mme Odile Cuénoud Gonzàlez qui est déjà membre suppléante de la Commission de gestion. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

Le Président :

Je remercie M. Nour pour la présentation de Mme Odile Cuénoud Gonzàlez. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Odile Cuénoud Gonzàlez est élue tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion pour le Parti socialiste (PS)

Le Président :

J'invite le groupe PS à présenter une candidature à ce poste pour remplacer Mme Odile Cuénoud González.

M. Yassin NOUR :

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Sylvie Winkler, directrice du collège de Floréal à Lausanne. Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à sa candidature.

Le Président :

Je remercie M. Nour pour la présentation de Mme Sylvie Winkler. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, Mme Sylvie Winkler est élue tacitement selon l'art 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.4. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion en remplacement de M. Cyrille Piguet (PLR), démissionnaire

Le Président :

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR a le plaisir de vous soumettre la candidature de M. Roger Zimet au poste de membre de la Commission de gestion. Il occupe actuellement le fauteuil de membre suppléant de cette même commission et je vous remercie de soutenir cette candidature.

Le Président :

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Roger Zimet. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Roger Zimet est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.5. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion pour le Parti PLR.Les Libéraux-Radicaux (PLR)

Le Président :

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

M. Sébastien FAGUE :

Le groupe PLR présente la candidature de M. Pierre Zappelli comme membre suppléant de la Commission de gestion. M. Pierre Zappelli a dirigé nos travaux puisqu'il était président de ce conseil communal il y a quelques années. Ancien juge fédéral, il est également ancien membre de cette même Commission de gestion qu'il retrouvera avec bonheur si vous acceptez sa candidature et que vous le portez avec vos suffrages. Merci.

Le Président :

Je remercie M. Fague pour la présentation de M. Pierre Zappelli. Y a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'étant pas le cas, M. Pierre Zappelli est élu tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je l'en félicite. (Applaudissements)

2.6. Préavis 13-2019 Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique – Crédit demandé CHF 220'000.00

Le Président :

J'invite Mme Odile Cuénoud Gonzàlez, présidente de la commission ad hoc, à venir présenter le rapport de la ladite commission.

Mme Odile Cuénoud Gonzàlez :

Notre commission ad hoc s'est penchée sur la question du renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique faisant l'objet de ce préavis. Tout d'abord, j'ai des excuses à vous faire car il manque le terme « électrique » dans le titre du rapport et il manque également les noms des deux commissaires absents mais excusés, MM. Rihab Hammami et Patrick Eperon.

Ceci étant dit, je tiens à remercier la présence de notre syndic, M. Reichen, pour notre séance du 6 novembre ainsi que celle du chef de service de l'informatique, M. Pittet et de l'adjoint du chef de service, M. Teba, qui ont dûment et parfaitement répondu à toutes nos questions techniques et je me réjouis de voir qu'ils sont là ce soir. Ils seront beaucoup plus compétents que moi pour répondre à vos questions.

Alors, je ne vais pas vous relire ce rapport, mais je préciserai surtout qu'il a été question, durant cette commission, de l'urgence dans laquelle se trouve la Municipalité aujourd'hui face à l'obsolescence du logiciel actuel Topobase 2, urgence qui a été discutée et définie car les trois années qui restent pourraient laisser entendre qu'il est encore possible d'attendre au vu des finances actuelles. Toutefois, il faut préciser que la migration des données prend beaucoup de temps et que l'attente représenterait un gros risque de pertes de données et que, de toutes façons, au-delà de son obsolescence, le logiciel est devenu désespérément lent à en croire les collaborateurs de la Municipalité concernée par son utilisation.

Ensuite, il a été question de la rapidité avec laquelle nous pourrions passer à un système open-source qui est, bien sûr et heureusement, le souhait de la Municipalité à terme. Donc, il nous a été expliqué que le réseau électrique est beaucoup plus complexe que les réseaux d'eau et d'assainissement et que, pour l'instant, l'utilisation d'un système open-source n'est pas envisageable, c'est pourquoi nous sommes obligés de passer par la solution commerciale. Il n'est par contre pas possible de définir aujourd'hui le terme avec précision mais il a été signé un accord avec Newis pour travailler dans ce sens, comme vous avez pu le lire.

Avant de conclure et de repasser la parole, je souhaiterais encore dire que nous avons relevé, durant cette commission, que le montant demandé était raisonnable et qu'au vu de l'urgence de remplacer un logiciel obsolète et afin de protéger nos données nous ne pouvons que difficilement réfuter cette solution commerciale. Donc, les membres de la

Commission ont voté à l'unanimité en faveur des conclusions de ce préavis et nous vous recommandons d'en faire de même.

Le Président :

Je remercie Mme Cuénoud Gonzàlez et la prie de s'asseoir. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant, comme d'habitude, de limiter vos interventions spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-elle ou souhaite-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous passons donc au vote. Je prie celles et ceux d'entre vous qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ?

La parole n'étant pas demandée, je clos donc la discussion et nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 13-2019 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

« Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 13-2019 du 2 octobre 2019,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

1. d'adopter le projet de renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum, soit la somme de CHF 220'000.00.

Je prie celle et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 13-2019 sont approuvées à l'unanimité.

2.7. Préavis 14-2019 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2019, 2ème série - Crédit demandé : CHF 893'000.00

Le Président :

J'invite Mme Anne Schranz, rapportrice de la Commission des finances, à venir présenter le rapport de la ladite commission.

Mme Anne SCHRANZ :

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission des finances sur les crédits supplémentaires, pour la quinzième fois depuis 2011. C'est donc selon un rituel bien établi que je vous prie, après lecture du préavis et du rapport le complétant, d'accepter leurs conclusions communes. Merci.

Le Président :

Je remercie Madame Schranz qui respecte la tradition comme d'habitude et la prie de s'asseoir.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant, comme d'habitude, de limiter vos interventions spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-il ou souhaite-t-elle s'exprimer ?

Ceci n'étant pas le cas, nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ? Personne ne souhaitant s'exprimer, je clos donc la discussion et nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 14-2019 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

« Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 14-2019 du 2 octobre 2019,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2019, 2ème série, tel que présenté dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 893'000.00 ».

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 14-2019 sont approuvées à l'unanimité.

2.8. Préavis 15-2019 Site du Collège Principal - Révision du plan d'affectation « Collège Principal » - Organisation d'un concours de projet d'architecture - Crédit demandé CHF 900'000.00

Le Président :

J'invite M. Franck Ducret, président de la commission ad hoc, à venir présenter le rapport de la ladite commission.

M. Frank DUCRET, président de la commission ad hoc :

La commission ad hoc, chargée par le Bureau du Conseil communal d'étudier le préavis 15-2019, s'est réunie le lundi 4 novembre 2019 dans les locaux communaux de la Damataire. Il est à noter que la Commission était au complet, sans absent ni remplaçant, ce qui est plutôt rare et mérite d'être souligné. Je tiens à remercier M. le Municipal Nicolas Leuba ainsi que ses proches collaborateurs pour leur disponibilité, leur précieuse collaboration et la qualité de leurs réponses.

Je ne vais pas vous présenter en détail le préavis 15-2019 que vous avez sans doute lu très attentivement, j'imagine, ni vous lire mon rapport de commission dont vous avez certainement retenu l'essentiel. Ce rapport peut se résumer en quelques mots. Les membres de la commission ont ressenti très clairement la nécessité de réaliser au plus vite ce projet d'extension du Collège principal. Compte tenu des besoins en surfaces de locaux scolaires pour les élèves des écoles primaires, ce projet passe inévitablement par plusieurs étapes préalables dont l'étude du Masterplan sur la planification des constructions scolaires, qui a été terminé tout récemment, puis par l'étape de la révision du plan d'affectation « Collège principal » et de l'organisation d'un concours de projet d'architecture, étape qui fait l'objet du préavis 15-2019. Le projet qui va suivre l'approbation de ce préavis, ainsi que sa réalisation, représente l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés pour les cinq à dix prochaines années. Mais, il est certainement le plus urgent car il représente un investissement pour la nouvelle génération, celle de nos enfants et de nos petits-enfants.

Cet investissement est nécessaire, vital, voire obligatoire, raison pour laquelle la commission ad hoc approuve à l'unanimité les conclusions du préavis 15-2019. Précisons encore que la Commission des finances également a approuvé les conclusions du préavis à l'unanimité de ses 9 membres présents lors de sa séance. En conséquence, la commission ad hoc du préavis 15-2019 recommande au Conseil communal de la ville de Pully d'adopter les conclusions du préavis telles que présentées par la Municipalité le 9 octobre 2019. Je m'abstiens de les relire puisqu'elles n'ont pas été modifiées. Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Je remercie M. Ducret et le prie de s'asseoir. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière sur cette demande de crédit en vous demandant, comme d'habitude, de limiter vos interventions spécifiquement à ce sujet. Quelqu'un souhaite-t-elle ou souhaite-t-il s'exprimer ?

Ceci n'étant pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraire ? Abstentions ?

L'entrée en matière est approuvée à l'unanimité.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond et j'ouvre la discussion. A qui puis-je passer la parole ?

Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Le groupe des Verts est favorable à la révision du plan d'affectation « Collège Principal » et il salue l'organisation d'un concours de projets d'architecture.

Si dans ce préavis, les besoins scolaires, parascolaires et sportifs sont clairement définis, nous n'avons cependant relevé aucune mention, dans les intentions du projet, d'objectifs environnementaux et de construction durable. A l'heure actuelle, des objectifs de ce type devraient faire partie intégrante de tout projet de construction, d'agrandissement ou de rénovation du patrimoine bâti de la Commune. En effet, le domaine de l'immobilier est responsable de près de 30 % du total des émissions de gaz à effet de serre, il engloutit 40 % de l'énergie consommée et génère 40 % de l'ensemble des déchets produits chaque année en Suisse. L'application des principes de développement durable s'impose donc particulièrement dans ce secteur.

Le Canton de Vaud l'a bien compris, lui qui en 2011 déjà, décidait d'intégrer ces principes dans la gestion de son patrimoine bâti et en faisait le troisième pilier de sa stratégie immobilière. Ainsi, à l'échelon cantonal, toutes les interventions sur le patrimoine immobilier de l'Etat doivent tendre vers l'application de solutions qui préservent les ressources naturelles, la santé et la sécurité des utilisateurs ainsi que l'équilibre des finances publiques. Il s'agit notamment de considérer l'ensemble du cycle de vie des bâtiments et des matériaux, de viser l'efficacité énergétique et d'utiliser des énergies renouvelables.

Ces éléments sont à prendre en considération dès la genèse d'un projet et à toutes ses étapes, y compris dans le cahier des charges et les critères d'évaluation d'un concours d'architecture. J'invite à cet égard la Municipalité et mes collègues à s'inspirer des expériences probantes menées par le Canton et par des villes pionnières, comme par exemple la commune de Montreux.

A Pully, labellisée Cité de l'énergie en 2017, la Municipalité « tente de rendre notre ville plus durable, d'être exemplaire et de s'engager au niveau local pour une meilleure utilisation de nos ressources », selon les propos tenus par le municipal Marc Zolliker dans le Journal communal. Alors, pourquoi ne pas appliquer ces principes de politique énergétique aussi au développement du patrimoine bâti communal ? Comme dit le slogan choisi par la ville de Pully, ayons « l'énergie d'être responsable ! ».

Le projet d'extension et de réaménagement du Collège principal offre une excellente opportunité de concrétiser cet engagement. C'est un projet d'envergure, qui aura d'importantes répercussions à long terme et pour les générations futures. Il est donc primordial de veiller à ce que les principes environnementaux et d'utilisation rationnelle des ressources soient intégrés d'emblée dans les objectifs du projet et les critères d'évaluation du concours.

A cette fin, le groupe des Verts vous propose d'amender et de compléter la conclusion n° 1 du préavis comme suit :

« décide

1. d'adopter le projet de révision du plan d'affectation et d'organiser un concours de projet d'architecture pour le site du « Collège Principal » **où l'efficacité énergétique constitue l'un des critères prépondérants ; »**

J'espère que vous réserverez bon accueil à cet amendement et vous remercie de votre attention.

Le Président :

Je vous remercie, Mme Viredaz. Je vous remercie également de m'avoir fait parvenir votre amendement hier et signé, ce soir. Vous le trouvez actuellement affiché à l'écran et nous le voterons donc au terme de la discussion. La discussion se poursuit. A qui puis-je donc passer la parole ?

M. Nicolas LEUBA, municipal, demande la parole :

M. le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,

Je remercie Mme Viredaz de nous avoir transmis son amendement ce matin. La Municipalité a ainsi pu en débattre car nous sommes mercredi. Nous partageons, chère Madame, les préoccupations que vous exprimez. Vous le savez, nous partageons la préoccupation énergétique tel qu'exprimé aujourd'hui. Mais, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, nous vous recommandons de rejeter cet amendement. En effet, il nous semble totalement superfétatoire car la Municipalité est tenue dans tous les cas de respecter les lois qui s'appliquent en matière d'énergie.

De plus, comme Mme Viredaz l'a rappelé tout à l'heure, la Municipalité s'est engagée fermement au travers de son adhésion au programme Cité de l'énergie à atteindre le plus haut degré d'efficacité énergétique possible sur chaque nouveau projet. Je vous remercie.

Le Président :

Merci, M. Leuba. La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

Mme VIREDAZ demande la parole :

Merci, M. le Président. J'aimerais, pour compléter et présenter l'utilité d'un tel amendement, vous faire part de critères qui ont été utilisés dans un projet très similaire à celui qui concerne la ville de Pully, l'extension du Collège principal. Il s'agit du projet d'agrandissement du Tribunal cantonal à Lausanne. Il a aussi fait l'objet d'un concours d'architecture et j'aimerais vous indiquer quels sont les critères de jugement qui étaient mentionnés dans le concours d'architecture et vous verrez que cela n'a rien de bien particulier :

« Les projets remis seront jugés sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique :

1. Qualités d'intégration au contexte, rapport à l'environnement naturel et construit.
2. Qualités fonctionnelles, pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposées ; qualité des accès, des dessertes et des flux, particulièrement en lien avec le bâtiment existant.
3. Qualités architecturales, pertinence de l'implantation de la volumétrie et du traitement architectural des façades notamment en lien avec le bâtiment existant.
4. Qualités environnementales, performances énergétiques, apport de lumière et de gain solaire passif, limitation des énergies grises de la construction, durabilité des matériaux, développement durable, etc.
5. Qualités des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et de espaces verts proposés.
6. Economies générales du projet tant du point de vue de la construction que de l'exploitation.
7. Respect des règlements en vigueur et des contraintes patrimoniales du site.

Vous voyez là que juste mentionner le respect de la législation ne suffit pas et que d'autres critères importants peuvent être mentionnés, y compris des critères environnementaux dans un concours de projet d'architecture. Nous aimerions que le critère environnemental soit aussi pris en considération dans le jugement, l'évaluation des projets de ce concours d'architecture pour le site du Collège principal. Merci.

Le Président :

Merci, Mme Viredaz. La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

M. Richard PFISTER demande la parole :

L'amendement dit bien que l'efficacité énergétique constitue l'un des critères prépondérants. Pourquoi est-ce que ce critère-là serait particulièrement mis en valeur, particulièrement énoncé ? Tous autres critères prépondérants, on les tairait. Rien qu'à cause de ce déséquilibre, je vous prie, comme l'a fait tout à l'heure M. le Municipal Leuba, de rejeter cet amendement.

Le Président :

Merci, M. Pfister. La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, je clos donc la discussion et nous pouvons passer au vote sur les conclusions du préavis 14-2019. Nous mettons au vote, pour commencer, l'amendement Viredaz qui reformule la conclusion 1 de la façon suivante :

« 1. d'adopter le projet de révision du plan d'affectation et d'organiser un concours de projet d'architecture pour le site du « Collège Principal » où l'efficacité énergétique constitue l'un des critères prépondérants ».

Il doit réunir la majorité des voix exprimées pour être accepté. Je rappellerai que le vote des amendements laisse la liberté de vote sur le vote final. Je prie donc celles et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en levant la main munie du carton orange. Celles et ceux qui refusent cet amendement ? Abstentions ?

L'amendement est refusé à une large majorité.

Nous pouvons passer maintenant au vote final sur les conclusions du préavis 15-2019 qui sont affichées à l'écran. Je vous les lis :

« Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 15-2019 du 9 octobre 2019,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de révision du plan d'affectation et d'organiser un concours de projet d'architecture pour le site du « Collège Principal » ;
2. d'allouer à la Municipalité le crédit de CHF 900'000.00 TTC, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum ».

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester en levant la main munie du carton orange. Avis contraires ? Abstentions ?

Les conclusions du préavis 15-2019 sont approuvées à une très large majorité.

2.9. Propositions individuelles

Le Président :

Je vous l'ai dit en ouverture de séance, je n'ai pas reçu de proposition individuelle.

2.10. Divers

2.10.1. Mme Nadia PRIVET

Fête de St-Nicolas

J'ai déposé ce soir devant vous sur les bureaux un flyer pour la Fête de St-Nicolas qui aura lieu le dimanche 8 décembre 2019 de 11h00 à 18h00. Des commerces membres de l'Association seront ouverts, soit vingt-six. Il y aura une cantine des marmitons, cors des Alpes, calèche, marché artisanal à l'extérieur – c'est une première – sur la rue de la Poste et des T'zams artisans à l'intérieur des commerces, au bourg sud, entendez rue de la Gare, rue du Midi, rue du Centre, des sonneurs de cloches et des poneys à monter.

Je tiens à remercier particulièrement nos contributeurs, en particulier la Municipalité de Pully, pour nous avoir accordé toutes les autorisations de cette fête, le Centre patronal, la COOP, l'AXA Assurances et Speedy's Copy, notre commerce à Pully ainsi que tous les services concernés par cette manifestation assez importante qui part du port de Pully jusqu'à la Clergère, à savoir les Services industriels, les services de police et les domaines.

Cette fête ne serait pas rayonnante sans la participation de trois de nos collègues présents ce soir, à savoir Alexis Bally qui joue le rôle de St-Nicolas depuis 2015, à l'exception de 2017 où il a dû malheureusement être remplacé par notre St-Nicolas de secours en la personne de M. Dimitri Simos. Je les remercie infiniment les deux de prendre ce rôle très à cœur et avec beaucoup d'honneur. Il y a aussi un personnage que vous connaissez maintenant, depuis cette cinquième édition, c'est-à-dire père Fouettard, qui est aussi joué par un membre de ce collège, en la personne – et je tiens à l'applaudir – de M. Leonardo Kardum, rôle très difficile à jouer : il faut détester les enfants. *(Mme Privet rit)*

Enfin, cette manifestation est pilotée depuis 2015 grâce aux commerçants et aux entreprises de Pully Passion. C'est, pour l'économie locale, une nécessité de se réinventer car nos artisans meurent petit à petit. On le voit. Chaque mois, chaque année, ils disparaissent et ne sont malheureusement pas remplacés. Notre devoir politique, aujourd'hui, est de penser à eux, pour nous, mais aussi pour notre ville de demain et devenir un objectif incontournable, à savoir comment aider, soutenir, réinventer l'économie locale.

Je finis avec une gratitude particulière au comité élargi de cette fête qui s'est investi à 100 % dans cette cinquième édition et je tiens à les nommer : Olivier et Guylène Kirschmann, Véronique Vulliez, Mary-France Eme, Marie-France Weihs, Pascal Pichonnat, Alexandre Emch, Damien Cuhe. Je les remercie chaleureusement pour leur énergie, leur créativité dans cette fête de St-Nicolas. Je vous y attends tous et j'espère que nous boirons un bon vin de Pully au milieu des sonneurs de cloches et avec notre bon St-Nicolas et père Fouettard. Merci beaucoup.

Le Président :

Merci, Mme Privet. Je me réjouis de voir nos quelques collègues conseillers avec leurs déguisements le 8 décembre prochain. Y a-t-il encore des interventions ? Cela ne semble donc pas être le cas.

Avant de clore cette séance, je souhaite vous communiquer encore quelques informations pour notre dernière séance qui se déroulera le mercredi 4 décembre à 18h00. Celle-ci sera suivie d'un repas pour lequel vous avez reçu par e-mail, ce jour, un doodle pour indiquer votre présence ou non.

Finalement, à la suite de cette séance, je vous prie de rester encore quelques minutes pour assister à la présentation des activités de l'association Cinéma CityClub de Pully. Cette association a repris le cinéma CityClub en 2011 et travaille depuis pour maintenir en activité le dernier cinéma de Pully.

Il est 20h45. Je clos la séance. Je vous remercie pour votre engagement. Je vous donne donc rendez-vous au mercredi 4 décembre à 18h00 pour notre dernière séance de l'année et je laisse la parole au CityClub de Pully.

Le Président :

Le secrétaire :

Robin Carnello

Bernard Montavon